

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère de la culture et de la
communication

Arrêté du 27 OCT. 2016

portant nomination des membres du jury de l'examen professionnel pour l'accès au grade de secrétaire administratif(ve) de classe supérieure du ministère de la culture et de la communication organisé au titre de l'année 2016

La ministre de la culture et de la communication,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires, ensemble la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'État ;

Vu le décret n° 2009-1388 du 11 novembre 2009 modifié portant dispositions statutaires communes à divers corps de fonctionnaires de la catégorie B de la fonction publique de l'État ;

Vu le décret n° 2010-302 du 19 mars 2010 modifié fixant les dispositions statutaires communes applicables aux corps des secrétaires administratifs des administrations de l'Etat et à certains corps analogues relevant du décret n° 2009-1388 du 11 novembre 2009 portant dispositions statutaires communes à divers corps de fonctionnaires de la catégorie B de la fonction publique de l'État ;

Vu le décret n° 2011-2009 du 28 décembre 2011 modifié portant dispositions statutaires applicables au corps des secrétaires administratifs du ministère de la culture et de la communication ;

Vu l'arrêté du 2 avril 2013 modifié fixant les modalités d'organisation et la nature des épreuves des examens professionnels pour l'accès au grade de secrétaire administratif(ve) de classe supérieure et au grade de secrétaire administratif(ve) de classe exceptionnelle du ministère chargé de la culture et de la communication ;

Vu l'arrêté du 4 avril 2016 autorisant l'ouverture, au titre de l'année 2016, d'un examen professionnel pour l'accès au grade de secrétaire administratif(ve) de classe supérieure du ministère de la culture et de la communication,

Arrête :

Article 1^{er}

Monsieur Dominique HERONDELLE, attaché principal d'administration de l'Etat, chef du bureau des affaires transversales, secrétariat général, est désigné en qualité de président du jury de l'examen professionnel pour l'accès au grade de secrétaire administratif(ve) de classe supérieure du ministère de la culture et de la communication, organisé au titre de l'année 2016.

Sont nommés membres de ce jury :

- Madame Laurène BEAUCAMP, secrétaire administrative de classe supérieure, chargée de mission, bureau des affaires transversales, secrétariat général ;

- Monsieur Luc BERTHERAT, secrétaire administratif de classe supérieure, gestionnaire, Direction régionale des affaires culturelles, Auvergne-Rhône Alpes, Pôle action culturelle et territoriale ;

- Madame Valérie BALTHAZARD, attachée d'administration de l'Etat, Laboratoire d'histoire de l'architecture contemporaine, École nationale supérieure d'architecture de Nancy.

Article 2

En cas d'empêchement de la présidente, la présidence sera assurée par Madame Valérie BALTHAZARD, attachée d'administration de l'Etat, Laboratoire d'histoire de l'architecture contemporaine, École nationale supérieure d'architecture de Nancy.

Article 3

Le secrétaire général du ministère de la culture et de la communication est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait le 27 OCT. 2016

La ministre de la culture et de la communication,

Pour la ministre et par délégation :

La sous-directrice des politiques de ressources humaines et des relations sociales



I. GADREY